

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 12 juillet 2018

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - M. COIN - C. MARTIN - S. RALL
E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - E. BARTHES
B. CHAUVET - F. GUITTON - L. BERONJA - F. BLANCK

Absents excusés : JC. CHARLIER (procuration à E. IMOBERSTEG) - A. ETCHEBERRY
(procuration à A. CHARILLON) - E. DECOUZ (procuration à
C. MARTIN) - B. GUERQUIN - V. GOUTEUX - D. POURCHER
E. DE MALEZIEUX (procuration à L. ANSELLEM) - W. GRANDPRE
F. ROGARD - A. BOUSSER - JP. LAURENSON (procuration à
L. BERONJA) - M. KUNG - M. CERAMI - N. PRINDEZIS (procuration à
F. BLANCK) - L. GAULIARD - P. CHARRON (procuration à
B. FRAMMERY) - C. WANG-PENNACINO

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 5 JUIN 2018
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/08/2018
- CONDITIONS DE TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE-TEMPS (CET) EN CAS DE MUTATION OU DE DETACHEMENT - CONVENTIONS AVEC LES COLLECTIVITES CONCERNEES
- CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AIN
- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - AVENANT N° 1
- CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS A L'ECOLE DE LA BRETONNIERE - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
- HAMEAU DE BRETIGNY : REQUALIFICATION, MISE AUX NORMES ET SECURISATION DU CŒUR DE HAMEAU - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée Monsieur François GUITTON.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 05/06/2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Travaux bâtiments / développement durable du 11/06/2018 (S.RALL)

S. RALL informe le conseil que la dernière réunion de la commission s'est principalement intéressée à l'avancement des dossiers et aux marchés :

- halle de stockage du CTM : la consultation sera mise en ligne d'ici la fin du mois de juillet ;
- halle de tennis couverte : la seconde consultation a permis de rendre tous les lots fructueux avec un prévisionnel de démarrage des travaux début septembre ;
- four communal : le Dossier de Consultation des Entreprises - DCE - est finalisé et la consultation démarrera également fin juillet ;
- pérennisation UEM : mise en ligne du DCE mi-juillet ;
- restructuration SPGL : la mission d'AMO est en cours ;
- ALSH Bretonnière : une AMO a été retenue, finalisation du programme et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour fin juillet ;
- mise en conformité CTM et vestiaire : le chantier sera légèrement décalé suite à la réalisation de la halle de stockage ;
- déménagement de la bibliothèque.

b. Commission Travaux voirie / sécurité du 11/06/2018 (E. IMOBERSTEG)

E. IMOBERSTEG informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission.

Travaux en cours et terminés :

- Ravoire sud : les travaux ont été réceptionnés le 1^{er} juin ;
- chemin des Hautins : ne restent que quelques finitions ;
- piste cyclable Ornex/Prévessin : le phasage initial est respecté, une demande de reprise entière de la chaussée a été adressée au conseil départemental ;
- trottoir de Vésegnin : après discussion avec les propriétaires fonciers, un accord a été conclu et un bornage a d'ores et déjà été réalisé ; une demande de démarrage des travaux avant la signature officielle est en cours afin de terminer au plus vite ce chantier ;
- fontaines de Brétigny : deux d'entre elles sont reliées au réseau source, l'une est concerné par le projet d'aménagement du hameau (point à l'ordre du jour du conseil) ;
- carrefour CERN : les travaux se déroulent normalement avec 3 semaines de décalage, la livraison des feux tricolores interviendra début septembre. Madame la Maire précise que l'acceptation du cadencement des feux nécessite également quelques ajustements et qu'il faut encore y travailler pour le finaliser et l'optimiser ; se pose aussi la question de la sécurisation via l'éclairage nocturne de la piste cyclable et du passage piétons.

En continuité du point sur le carrefour du CERN, Madame la Maire donne quelques informations sur le Projet d'Agglomération 3 - PA3 : la confédération helvétique doit se prononcer en septembre, cependant peu d'espoir subsiste sur le financement du tram à hauteur de 10 M € pour la continuation de la ligne jusqu'à Saint-Genis-Pouilly. Le dossier reste cependant suivi de près car il intègre le réaménagement du carrefour Porte de France avec une étude diligentée par le Département, dont les résultats seront connus en septembre. Ce travail se fait collégalement entre le CERN, la CCPG, le Département et la Région afin que le projet soit cohérent et puisse trouver des financements, sachant qu'il reste 30 M € à trouver vu l'ampleur des travaux à engager sur tout le secteur. Les premiers

retours de la Confédération pour justifier le recul sur le projet Porte de France s'articulent autour de l'insuffisance d'amélioration du trafic sur le canton de Genève par manque de densité le long de l'axe du tram. Madame la Maire indique que la coordination côté France n'a peut-être pas non plus été la plus efficiente au cours de la décennie écoulée afin de porter ce projet, ce dernier dossier repose aujourd'hui sur une cohérence entre pôle multimodal P + R et transports publics à la hauteur des besoins.

Elle ajoute que le Conseil départemental sera également en mesure de proposer, à compter de 2019, des aménagements au niveau de l'Espace Candide, notamment à hauteur du rond-point qui dessert le magasin Leclerc et les commerces voisins : un premier shuntage sera possible en provenance de Prévessin-Moëns à destination de la douane de Meyrin ; en second lieu un carrefour, vraisemblablement à feux, verra le jour vers l'hôtel Novotel, afin de réguler la circulation des personnes qui vont faire leurs courses et qui rentrent et sortent au même endroit.

Elle précise que l'enjeu global de ces projets de travaux est certes le contournement du Grand Genève par l'échangeur de Versoix, l'allègement de la circulation dans le centre-ville, etc. Cependant elle met l'accent sur la nécessité de reconnaître que le développement du transport public s'inscrit dans cette démarche, notamment pour le trafic pendulaire, et même si le trafic du Pays de Gex est à 70 % en intra. Madame la Maire soutient que les 30 % restants sont ceux qui provoquent les nœuds et bouchons.

E. IMOBERTSTEG reprend la suite du rapport de la commission :

Travaux à venir :

- hameau de Brétigny : réfection du rond-point et de la route de Villard (trottoirs). Cette dernière fait l'objet d'un accord avec les promoteurs COGEDIM et FRANCO-SUISSE qui vont entreprendre la construction d'un trottoir et pose d'un éclairage public au travers de leurs programmes, la commune s'occupant de la liaison entre les deux ;
- route de Mategnin : requalification totale de la voirie ;
- route Bellevue : une fois la rétrocession des terrains effectuée et la fin des passages de poids lourds, le chantier de sécurisation du « S » sera lancé ;

Déplacements :

- quais de bus : celui de Magny est terminé, celui de Vésegny démarrera dès accord des propriétaires fonciers, ceux de la mairie et de Brétigny seront réalisés en suite ;

Sécurité :

- passages piétons : beaucoup ont été repris afin de répondre aux normes PMR : route des Alpes, chemin des Hautins et route de Ferney ;
- campagne de sensibilisation « élagage des haies » : cette question devient problématique, c'est pour cela que la Police municipale distribue des dépliants invitant les occupants à tailler les haies afin qu'elles ne débordent pas des propriétés ;
- radar pédagogique : une discussion est en cours concernant la possibilité d'un achat de ce type d'équipement, ainsi que d'une caméra de vidéo protection nomade.

Date de la prochaine réunion : fin septembre 2018.

c. Communication du 12/06/2018 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY donne lecture des points abordés lors de la réunion :

- présentation du journal ;

- échanges avec les participants sur les éléments à corriger sur le site internet, notamment l'adaptation des pages aux formats des écrans.

d. Vie associative du 20/06/2018 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY indique qu'il s'agit de la réunion annuelle qui permet de caler les évènements et les manifestations des associations sur le calendrier. La réunion a également permis de régler les questions relatives à la délocalisation des associations utilisatrices de la Salle Gaston Laverrière qui sera indisponible en 2019.

A noter que cette séance s'est tenue pour la première fois dans la grande salle de réunion de la Maison des Familles que B. FRAMMERY recommande pour l'organisation de réunions.

e. Comité Technique du 28/06/2018 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY indique que la plupart des points évoqués sont à l'ordre du jour du conseil et revient sur les questions diverses posées par les agents :

- modalités du prélèvement de l'impôt à la source ;
- notion de conjoint : la définition de ce dernier dépend des critères que la collectivité décide de retenir.
- utilisation des véhicules personnels ;
- horaires d'été ;
- réorganisation des bureaux au niveau des services Techniques et Urbanisme ;
- organigramme : celui-ci doit-il être fonctionnel ou hiérarchique ? Etant précisé que l'actuel est un mélange des deux

f. CCAS du 21/06/2018 (C. MARTIN)

C. MARTIN prend la parole afin de donner lecture des points abordés lors du dernier conseil d'administration :

- présentation de la présidente de l'association l'APPARTAGÉ, système de colocation intergénérationnelle, qui permet de créer des binômes entre un senior et un stagiaire ou jeune travailleur de façon à loger le jeune dans une chambre inutilisée. Une première réunion est programmée en septembre.
- bourses musicales : la volonté de la commune étant de soutenir la culture, en particulier la musique et la danse au conservatoire de Ferney-Voltaire, il a été proposé d'aider les familles qui y inscrivent leurs enfants (une aide directe aux familles basée sur le quotient familial et le nombre d'enfants inscrits par famille) ;
- pique-nique des jardins familiaux : il a eu lieu le 2 juillet, dans une ambiance très conviviale. Les jardiniers en sont arrivés à la conclusion que le mode associatif pourrait être mis en place, comme cela est le cas dans beaucoup d'autres endroits : ceci sera rediscuté en septembre, au retour de congés estivaux ;
- sortie des Aînés : cette dernière aura lieu le 13 septembre et s'articulera autour de la visite d'une ferme bressanne et d'un élevage de volailles avec repas dans une ferme-auberge ;
- Cours de français : ils seront reconduits en septembre, tout comme les cours d'informatique et l'aide à l'écriture dispensés par des bénévoles au profit de personnes qui ne sont pas à l'aise avec le remplissage de formulaires en ligne ou de courriers en français.

g. SIVOM de l'Est Gessien des 20/06 et 11/07/2018 (M. COIN)

M. COIN indique que le comité syndical du 20 juin a :

- approuvé la convention de délégation de service public pour la gestion de la

cuisine centrale ;

- approuvé le plan de financement de la nouvelle gendarmerie d'Ornex ;
- mis à jour le bail SIVOM / DYNACITE pour les bureaux occupés par le SIVOM ;
- attribué les marchés de travaux pour les nouveaux bureaux du SIVOM ;
- approuvé une convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs pour l'école primaire Jean de la Fontaine ainsi qu'une convention avec le judo-club de Ferney-Voltaire pour l'utilisation du centre sportif ;
- attribué les marchés de travaux pour la nouvelle gendarmerie ;
- approuvé la modification du programme du lancement du concours d'architecte pour la halle de sports de Vésegnin.

h. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX (Mme La Maire)

Mme la Maire rappelle que la CCPG doit venir présenter à nouveau au conseil municipal le projet de PADD et de PLUiH et fait part des objectifs visés par la commune, qu'elle détaille :

- le cantonnement de la croissance démographique à 1.8 % : le zonage en vue d'atteindre ce chiffre est en cours d'élaboration ;
- l'engagement sur le nombre de logements sociaux : les communes dans les zones dites « tendues » se doivent de respecter l'objectif fixé par l'Etat qui est de 25 % en 2025 même si le Président de la République a récemment ouvert la voie vers un lissage possible à l'horizon 2030. Cette démarche aura pour bénéfice de laisser aux communes qui ont déjà fait de gros efforts en matière de logements sociaux, ce qui est le cas de Prévessin-Moëns, la possibilité d'atteindre le taux moyen de 35 % sur chaque nouveau programme. La CCPG, qui porte dorénavant le PLUiH, a donné son avis sur ce point aux maires de la communauté de communes avant approbation en conseil communautaire. Elle évoque les incidences que les orientations nationales peuvent induire et étaye ses propos avec le cas de Thoiry qui accuse un gros retard et qui est amené à construire des programmes 100 % sociaux sur des terrains qui devront en plus être acquis par la commune.

En marge de ce point, un autre débat se tient quant à la répartition des quotas des logements PLAI, PLS et PLUS : l'Etat préconise une augmentation de l'ordre de 40 % de PLAI aux dépens des PLS. Or, une telle augmentation des PLAI, destinés à une population à revenus très faibles, principalement sur des quotas préfectoraux, concernent des personnes issues d'Oyonnax, voire Bourg-en-Bresse, qui seraient de fait installées sans travail dans le Pays de Gex et qui pourraient se retrouver en situation de précarité. Ce changement interviendrait dans un contexte où les communes ont déjà grand peine à loger les « salariés en euros » qui ainsi, ne pourraient plus accéder au logement car ayant des revenus juste au-dessus du plafond. Afin d'éviter de se retrouver avec une grande distorsion entre l'offre et la demande, les élus de la CCPG ont refusé le taux de 40 % et se sont prononcés en faveur d'un taux de 20 %. Madame la Maire met également l'accent sur l'incidence de ces mesures sur le profil des villes et la capacité à loger les habitants qui y ont déjà une activité professionnelle.

Enfin, elle précise que le calendrier s'échelonne autour d'un accord de principe sur le PLUiH fin 2018 et vote en 2019. L'autre projet de délibération sur le projet d'agglomération, prévu en juillet, a été reporté au mois de septembre dans l'attente de la restitution des séminaires pour débattre de l'intérêt de la démarche et des enjeux pour le territoire.

5. PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/08/2018

B. FRAMMERY expose que plusieurs mouvements de personnel impliquent une évolution du tableau des effectifs de la collectivité qu'il présente :

→ **Suppressions de postes :**

- **1 ingénieur principal 1^{ère} classe** : à l'issue de la phase de recrutement du DST, il n'y a plus lieu de conserver un poste d'ingénieur principal 1^{ère} classe au tableau des emplois.

- **1 rédacteur principal de 1^{ère} classe** : suite à la nomination d'un directeur sur le grade d'attaché au 1^{er} janvier 2018, il n'y a plus lieu de conserver un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe au tableau des emplois.

- **2 adjoints administratifs** : le gestionnaire des marchés publics et le responsable accueil/état-civil ayant été remplacés par des personnes dont les grades ne sont pas les mêmes que ceux des agents occupant les postes précédemment, il est proposé de supprimer les 2 postes d'adjoints administratifs afférents, comme cela avait été précisé lors du Conseil Municipal de Mai où les nouveaux grades avaient été créés.

→ **Créations de postes :**

- **2 postes d'agents polyvalents des écoles à temps non complet (17h30) - grade adjoint technique** : l'organisation de la prochaine rentrée scolaire nécessite la création de 2 postes d'agents polyvalents des écoles (surveillance cantine + entretien des écoles). Ces postes seront principalement affectés dans les bâtiments avec une utilisation accrue, en lien avec les projets de la collectivité (réorganisation 1^{ère} heure périscolaire, développement du Kiosque à Musique, renfort d'entretien dans les écoles...).

→ **Transformations de postes :**

- **1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe vers 1 poste d'adjoint administratif** : à l'issue de la phase de recrutement pour pourvoir au remplacement du gestionnaire RH, le candidat retenu occupera le poste sur le grade d'adjoint administratif. Il convient en conséquence de transformer le poste précité.

- **1 poste d'adjoint administratif vers 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe** : à l'issue de la phase de recrutement pour pourvoir au remplacement d'un agent d'accueil au service Relations avec les Usagers, le candidat titulaire retenu occupera le poste sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Il convient en conséquence de transformer le poste précité.

- **2 postes d'ATSEM à 30h et 2 postes d'ATSEM à 35h vers 4 postes à 32h**

Lors du Conseil Municipal de Mai 2017, la création de postes d'ATSEM à temps non-complet (30h/semaine) a été actée, faisant suite aux besoins constatés dans les écoles suite à la diminution des tâches d'entretien des ATSEM.

Il précise que cette évolution a concerné 1 agent, recruté à l'école ALICE en septembre 2017, dans le cadre d'une ouverture de classe et que la première évaluation qui peut être faite est la suivante :

- les postes à 30h / semaine sont un peu justes pour couvrir les missions principales des ATSEM des écoles de la commune : temps de classe, temps de cantine, entretien de la classe, missions pour lesquelles la commune réaffirme sa volonté.
- les postes à 35h / semaine confirment, cette année encore, que le nombre d'heures dû par les ATSEM est trop important, d'autant plus lorsque celles-ci n'ont pas d'ancienneté et que leur souhait de faire moins de ménage persiste.

En conséquence, il propose l'évolution systématique des postes d'ATSEM, pour toutes nouvelles ATSEM et pour celles qui le souhaitent, vers des postes à 32h/semaine permettant de consolider leur présence sur les temps scolaires, de cantine et sur le ménage de la classe.

Cette proposition implique la suppression des 2 postes à 30h et de 2 postes à 35h (1 mutation et 1 départ en retraite), et la création en remplacement de 4 postes d'ATSEM à 32h.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal, et sur avis favorable du comité technique du 28/06/2018 :

- *approuve les modifications à intervenir au tableau des effectifs telles que présentée, et l'entrée en vigueur du nouveau tableau des effectifs au 01/08/2018.*

6. CONDITIONS DE TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE-TEMPS (CET) EN CAS DE MUTATION OU DE DETACHEMENT - CONVENTIONS AVEC LES COLLECTIVITES CONCERNES

B. FRAMMERY explique au Conseil que le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au CET dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités peuvent, par convention, prévoir les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un CET, lorsque l'agent change de collectivité.

Il indique que la commune va être concernée par l'arrivée d'un agent qui va prendre son poste le 06/08/2018 et qui a un CET de 5 jours, pour lequel sa commune d'origine va donc indemniser la commune de 325 €.

Pour cet agent, mais aussi pour anticiper l'arrivée d'autres agents concernés par des CET, il propose aux membres du Conseil Municipal la passation d'une convention-cadre, dont le détail est joint en annexe.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :

- *autorise Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention-cadre de la commune annexée ou les conventions de transfert de CET des autres collectivités, en cas de mutation ou de détachement.*

7. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AIN

B. FRAMMERY explique au conseil que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires, d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi.

Compte tenu des difficultés de recrutement ou des besoins parfois temporaires pour remplacer un agent absent, et afin de gagner du temps dans les procédures de recrutement et de gestion administrative, il propose d'adhérer au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de l'Ain.

Cette mise à disposition de personnel intérimaire doit faire l'objet d'une convention d'adhésion qui définit à la fois, les missions que le Centre de gestion assure à la place de la collectivité (sélection des candidats, visite médicale, contrat de travail, élaboration de la paie, attestation de fin de contrat...), mais également les modalités de remboursement de la collectivité au Centre de Gestion.

Il précise qu'en cas de mise à disposition de personnel, la collectivité remboursera le Centre de Gestion sur la base :

- du coût réel de l'agent mis à disposition (rémunération brute de l'agent ; celle-ci

étant déterminée par la collectivité),

- des frais de gestion en vigueur appliquée sur la rémunération brute.

Et que la convention est conclue pour la durée de l'année en cours, se renouvelle par tacite reconduction et qu'elle peut être dénoncée sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :

- *autorise Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à conclure et signer, avec le Centre de Gestion de l'Ain, la convention d'adhésion au service Missions Temporaires.*

8. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – AVENANT N°1

Mme la Maire explique au conseil qu'en juillet 2016, la commune a signé avec l'Education Nationale, la CAF et la DDCS son 2ème projet éducatif de territoire, dont la mise en place avait été instituée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Au regard de la consultation engagée en début d'année scolaire avec le corps enseignant et avec les familles, du bilan dressé, et de l'organisation de la semaine scolaire actée pour la rentrée 2018, elle propose de faire évoluer le PEDT, comme stipulé dans l'avenant ci-annexé.

Elle précise que le PEDT conditionne l'attribution par l'Etat de 50 € / élève / année scolaire.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :

- *AUTORISE Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 du PEDT.*

9. CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS A L'ECOLE DE LA BRETONNIERE - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

S. RALL rappelle au conseil que l'école de la Bretonnière (320 enfants) est la seule école de la commune qui n'a pas d'accueil de loisirs sur place.

Elle précise qu'à ce jour les enfants sont accueillis dans les classes le matin et durant la 1^{ère} heure du périscolaire du soir (15h45-16h45). Pour le reste du périscolaire et les vacances, ils se rendent à l'école ALICE, où les effectifs périscolaires permettent une bonne mutualisation.

Considérant que l'accueil de loisirs fait partie de la vie de l'école (continuité des différents temps de l'enfant, communication entre les acteurs...), et considérant également la hausse à venir des effectifs à l'école ALICE tout comme à la Bretonnière, la commune étudie depuis 1 an le projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), adjacent à l'école de la Bretonnière.

Le projet consiste en :

- la création d'environ 260 m² dédiés, comprenant des salles d'activités, une zone d'accueil et de bureaux, une cuisine, des locaux de rangement et des sanitaires,
- la mutualisation d'environ 500 m² existants, avec l'école (restauration, dortoirs, salle de motricité, salle plurivalente, cour de récréation).

S. RALL précise que le coût estimatif du projet s'établit à environ 830 000 € HT (dont environ 665 000 € HT de travaux), montant pour lequel il est proposé de solliciter l'appui de l'ensemble des partenaires financeurs susceptibles d'aider la commune dans ce projet (Etat, Département, CAF notamment).

Elle ajoute qu'à l'issue des phases d'étude, la consultation des entreprises sera lancée fin 2018, les travaux se dérouleront à l'issue du 1^{er} trimestre 2019, sur environ 9 mois.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :

- *approuve l'opération et l'enveloppe financière afférente ;*
- *autorise Mme la Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents partenaires financeurs.*

10. HAMEAU DE BRETIGNY: REQUALIFICATION, MISE AUX NORMES ET SECURISATION DU CŒUR DE HAMEAU - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

E. IMOBERSTEG explique au conseil que le hameau de Brétigny a connu une forte croissance de sa population, faisant suite à la livraison de nombreux logements sur les dernières années.

Parallèlement sa position de carrefour à l'entrée Nord de la commune, en fait un lieu de passage important à l'échelle du Pays de Gex dans le cadre des flux pendulaires des travailleurs frontaliers notamment.

Il indique que la commune souhaite accompagner ce développement démographique en adaptant les infrastructures et souhaite poursuivre une opération globale de requalification du cœur de hameau. Ce projet comprend :

- la reprise complète et la sécurisation du giratoire central du hameau, afin d'améliorer la visibilité et de permettre une giration plus sécurisée de la circulation en déplaçant l'anneau central.
- la mise aux normes des trottoirs.
- la réalisation de 2 quais bus accessibles, et desservant notamment les programmes immobiliers dernièrement livrés ou à venir.
- le réaménagement d'un parking qui accueillera également un point de collecte et de tri sélectif enterré.
- le raccordement à l'eau de source de la fontaine du cœur de hameau.
- la mise en accessibilité d'un ERP de 5^{ème} catégorie, le Four communal : reprise des accès extérieurs et intérieurs, création d'un cheminement PMR et de places de stationnement PMR, requalification du parvis, suppression de l'ancien abribus et rénovation de l'éclairage public.
- la modernisation intérieure du Four communal : modifications de cloisons, ouverture d'un mur intérieur, mise aux normes et modernisation des sanitaires et de la cuisine, mise aux normes plomberie et électricité.

Il précise que l'ensemble des travaux du Four communal est inscrit dans l'Ada'p de la commune et que le montant estimatif de cette opération de requalification du cœur de hameau s'établit à 440 000 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES (HT) | | RECETTES | |
|--|------------------|------------------------------|------------------|
| Requalification espaces publics : giratoire, trottoirs, quais bus, parking, fontaine 390 000 € | | Etat - DSIL 2018 | 200 000 € |
| | | Commune (autofinancement) | 240 000 € |
| Travaux mise en accessibilité et mise aux normes Four communal ERP 5 ^{ème} catégorie 50 000 € | | | |
| TOTAL | 440 000 € | TOTAL | 440 000 € |

Il ajoute que les opérations de voirie et de bâtiments vont démarrer concomitamment à l'automne 2018 et que la fin des travaux est prévue fin 2018/début 2019.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :

- *approuve l'opération et l'enveloppe financière afférente ;*
- *AUTORISE Mme la Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat, et d'autres partenaires financeurs.*

11. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat de maîtrise d'œuvre «aménagement cœur de village» du groupement FONTAINE/ALP VRD pour un montant de 65 000 € HT.

12. DIVERS

- **Fête Nationale** : Madame le Maire invite le conseil municipal à partager le verre de l'amitié à partir de 19h30 au parc du château.
- Suite à la demande L. BERONJA, Madame la Maire indique que pour des raisons professionnelles Mme WANG-PENNACINO ne pourra pas siéger au conseil municipal et que la commune est dans l'attente de son courrier de démission.

La séance a été levée à 19h30.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 25 septembre à 20h30